Règlement

Swiss Badminton Junior Series

Septembre 2026

Sommaire

Partie 0 INTRODUCTION ____ **4**
Partie 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES ____ **4**
1.1 Champ d'application et définitions ____ 4
Partie 2 SBJS GOLD ____ **5**
2.1. Conditions de participation ____ 5
2.2. Procédure avant le tournoi ____ 6
2.3. Annonce du tournoi ____ 6
2.4. Inscription des joueur.euse.s ____ 6
2.5. Dispositions financières ____ 6
2.6. Têtes de série et tirage au sort ____ 6
2.7. Retraits, promotions et remplacement des joueur.euse.s ____ 7
2.8. Planification des matchs ____ 8
2.9. Prix ____ 8
2.10. Comportement des participant.e.s ____ 8
Partie 3 SBJS SILVER ____ **8**
3.1. Conditions de participation ____ 8
3.2. Annonce du tournoi ____ 9
3.3. Inscription des joueur.euse.s ____ 9
3.4. Dispositions financières ____ 9
3.5. Têtes de série et tirage au sort ____ 9
3.6. Planification des matchs ____ 9
3.7. Prix ____ 9
Partie 4 CHAMPIONNATS SUISSES DE LA RELÈVE ____ **9**
4.1. Conditions de participation ____ 9
4.2. Procédure avant le tournoi ____ 11
4.3. Inscription des joueur.euse.s ____ 11
4.4. Dispositions financières ____ 11
4.5. Têtes de série et tirage au sort ____ 11
4.6. Retraits et promotions ____ 11
4.7. Planification des matchs ____ 12
4.8. Prix ____ 12
Partie 5 Ranking de la série SBJS ____ **12**
5.1. Remarques générales ____ 12
5.2. Calcul ____ 12

5.3. Points de ranking 12
5.4. Introduction du nouveau ranking de la série 12
Partie 6 DISPOSITIONS FINALES 13
Annexe 1, déroulement d'un tournoi SBJS Gold 14
Annexe 2, tableaux, systèmes de jeu et têtes de série SBJS Gold 16
Annexe 3, tableaux de points du ranking de la série SBJS 18

Partie 0 INTRODUCTION

- Swiss Badminton (SB), représenté par le Comité central (CC), édicte conformément aux statuts tous les règlements nécessaires.
- Le règlement des Swiss Badminton Junior Series (SBJS) est valable dès son entrée en vigueur et jusqu'à sa prochaine révision.
- Le Comité central est autorisé, dans des situations extraordinaires, à procéder à des adaptations ou à prendre les décisions qu'il juge nécessaires et appropriées.

Partie 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

1.1.1 Le présent règlement complète le règlement des tournois en ce qui concerne les caractéristiques et exigences particulières des tournois SBJS ainsi que des Championnats suisses de la relève (CSR).

1.1.2 Les SBJS reposent sur un système à deux niveaux comprenant les tournois de catégorie Gold (SBJS Gold) et les tournois de catégorie Silver (SBJS Silver).

1.1.3 La saison des SBJS se déroule chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

1.1.4 Les tournois SBJS constituent des compétitions de qualification pour les CSR.

1.1.5 SB est responsable de l'organisation des SBJS et attribue les tournois correspondants aux organisateur.trice.s. Une saison prévoit six tournois SBJS Gold (U13 à U17, avec toutes les disciplines sauf le mixte U13) ainsi que 12 tournois SBJS Silver (U11 à U19, tournois de simple ou tournois de double/mixte). Lors de l'attribution, il convient de tenir compte des conditions infrastructurelles et organisationnelles, d'une planification cohérente des dates et d'une répartition géographique aussi équilibrée que possible. Chaque région a le droit d'organiser au moins un tournoi SBJS Silver. Les organisateur.trice.s potentiels annoncent leur intérêt à info@swiss-badminton.ch.

1.1.6 SB fixe les dates de tous les tournois SBJS en concertation avec les organisateur.trice.s.

1.1.7 Les tournois SBJS font partie des tournois officiels au sens du règlement des tournois (catégorie RTJ) et comptent pour le SB Ranking conformément aux dispositions du règlement de classification et de ranking.

1.1.8 En plus du classement dans le SB Ranking, un ranking de série distinct est tenu pour les catégories U13, U15 et U17 disputées dans le cadre des SBJS. Ce ranking de la série est déterminant pour la qualification aux tournois SBJS Gold et aux CSR et sert de base à la définition des têtes de série lors de tous les tournois SBJS et des CSR. Aucun ranking de la série SBJS distinct n'est tenu pour les catégories U11 et U19, qui peuvent uniquement être organisées lors des tournois SBJS Silver.

Partie 2 SBJS GOLD

2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1.1. Sont admis aux tournois SBJS Gold :

- les ressortissant.e.s suisses titulaires d'une licence relève de SB ; ou
- les ressortissant.e.s étrangers titulaires d'une licence relève de SB et domiciliés en Suisse ; ou
- les ressortissant.e.s étrangers titulaires d'une licence relève de SB, dont le lieu d'entraînement principal se situe en Suisse (par exemple dans un club ou un CRP) ou au Liechtenstein et qui suivent le parcours de l'athlète suisse.

2.1.2. Tous les tournois SBJS Gold s'adressent aux catégories de la relève U13, U15 et U17.

2.1.3. Lors des tournois SBJS Gold, les disciplines du simple et du double sont disputées en U13, tandis que le simple, le double et le mixte sont disputés en U15 et U17.

2.1.4. Il n'est pas possible de regrouper des catégories d'âge.

2.1.5. En règle générale, les participant.e.s jouent dans la catégorie d'âge qui leur correspond. Cas particulier : lorsque deux personnes de catégories d'âge différentes jouent ensemble en double ou en mixte, la catégorie d'âge de la personne la plus âgée s'applique. Lors des tournois SBJS Gold, le passage dans une catégorie d'âge supérieure n'est possible que si les résultats obtenus jusque-là le justifient. Un changement de catégorie doit être demandé à Swiss Badminton par le.la Head Coach d'un CPR avant le délai d'inscription. Si SB refuse une demande de participation dans une catégorie d'âge supérieure ou si une personne s'est inscrite par erreur dans une catégorie d'âge supérieure, celle-ci est transférée dans la catégorie correcte avant la publication des listes de participation.

2.1.6. Lors des tournois SBJS Gold, le nombre de participant.e.s est limité. Les systèmes de jeu et le nombre de têtes de série sont définis par SB (voir annexe 2). SB peut adapter ces dispositions pour certains tournois ou pour le reste de la saison.

2.1.7. Pour chaque catégorie des tournois SBJS Gold, les joueur.euse.s et paires les mieux classés selon le ranking de la série SBJS sont admis jusqu'à ce que les tableaux, y compris les personnes bénéficiant d'une Wild Card, soient complets (tableaux principaux). En cas d'inscriptions supplémentaires, des listes d'attente sont établies. Si plusieurs joueurs, joueuses ou paires comptent zéro point au ranking de la série SBJS, le SB Ranking est utilisé comme critère supplémentaire. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué. Les tableaux principaux et les listes d'attente sont publiés au plus tard une semaine après le délai d'inscription.

2.1.8. Pour les tournois SBJS Gold, SB peut attribuer, par catégorie, deux Wild Cards dans chaque discipline de simple et une Wild Card en double et en mixte.

- Les Wild Cards permettent d'admettre des joueur.euse.s qui se sont inscrits dans les délais, mais qui n'ont pas pu se qualifier pour le tableau principal en raison de circonstances particulières.
- Circonstances particulières possibles (liste non exhaustive) :

- problèmes de blessure ;
- conflits de dates avec des tournois internationaux conformément à la planification de l'équipe nationale de la relève.

- Les Wild Cards peuvent être attribuées sur la base des critères suivants :
  - évaluation de l'engagement envers le parcours de l'athlète de SB ;
  - potentiel de qualification pour une demi-finale selon l'évaluation de SB.
- La demande de Wild Card doit être déposée auprès de SB (info@swiss-badminton.ch) par le.la Head Coach d'un CPR avant le délai d'inscription.
- La décision relative à l'attribution des Wild Cards est définitive et ne peut faire l'objet d'un recours.

2.2. PROCÉDURE AVANT LE TOURNOI

2.2.1. Les organisateur.trice.s sont tenus de concevoir les tournois SBJS Gold dans le cadre défini par SB en ce qui concerne la planification des dates, l'organisation, les caractéristiques du tournoi, l'infrastructure, l'aménagement et le déroulement. Ces exigences peuvent en partie aller au-delà des obligations prévues par le règlement ordinaire des tournois ou y déroger. SB communique directement ces exigences aux organisateur.trice.s sélectionné.e.s ainsi qu'aux referees compétents. Un plan de déroulement est également mis à disposition (voir annexe 1).

2.3. ANNONCE DU TOURNOI

2.3.1. Le modèle de SB doit être utilisé pour l'annonce des tournois SBJS Gold.

2.4. INSCRIPTION DES JOUEUR.EUSE.S

2.4.1. Le délai d'inscription est fixé au dimanche, quatre semaines avant le début du tournoi.

2.4.2. Tous les joueur.euse.s doivent s'inscrire de manière complète et conforme au règlement sur www.swiss-badminton.ch avant le délai indiqué dans l'annonce. Les inscriptions tardives ne sont pas admises. En double et en mixte, les deux partenaires doivent s'inscrire dans les délais ; à défaut, la paire est considérée comme non inscrite.

2.5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

2.5.1. Frais de participation aux tournois SBJS Gold :

- simple : CHF 25 par personne ;
- double/mixte : CHF 20 par personne.

2.5.2. SB soutient les organisateur.trice.s des tournois SBJS Gold au moyen d'une contribution financière et de matériel de branding mis à disposition.

2.6. TÊTES DE SÉRIE ET TIRAGE AU SORT

2.6.1. Lors des tournois SBJS Gold, SB fixe le nombre de têtes de série ainsi que les listes correspondantes.

2.6.2. Les listes des têtes de série reposent sur le ranking de la série SBJS et sont contrôlées par SB avant la publication des listes de participation. Si l'ordre établi selon le ranking de la série SBJS ne semble pas refléter le niveau de jeu réel, SB peut adapter la liste des têtes de série.

2.6.3. Si plusieurs participant.e.s d'un même club sont inscrits, il convient, dans la mesure du possible, d'éviter qu'ils se rencontrent dès le premier tour. Ils doivent donc être répartis de manière équilibrée dans les différentes sections du tableau.

2.7. RETRAITS, PROMOTIONS ET REMPLACEMENT DES JOUEUR.EUSE.S

2.7.1. En cas de retrait avant le tirage au sort, les joueur.euse.s de la liste d'attente sont promus dans le tableau principal. Lorsqu'une tête de série se retire, les personnes suivantes remontent dans l'ordre des têtes de série.

2.7.2. Après le tirage au sort, la procédure suivante s'applique en cas de retrait :

- Dans les catégories pour lesquelles une liste d'attente est tenue, les adversaires concernés ainsi que les joueur.euse.s promu.e.s depuis la liste d'attente doivent être informés du retrait.
- Les tableaux sont adaptés au plus tôt trois jours avant le début du tournoi sur la base des retraits reçus jusque-là.
- Un nouveau tirage au sort de la catégorie concernée doit être effectué si au moins deux des quatre têtes de série les mieux classées se retirent.
- Le.la referee peut également ordonner un nouveau tirage au sort si le tableau existant est jugé fortement déséquilibré à la suite de retraits.
- Si aucun nouveau tirage au sort n'est effectué, les joueur.euse.s promu.e.s depuis la liste d'attente sont tirés au sort pour occuper les places libérées dans le tableau. L'appartenance à un club n'est alors pas prise en compte.
- Après l'adaptation du tableau ou le nouveau tirage au sort, les retraits supplémentaires sont pris en compte en continu jusqu'au début de la catégorie concernée. Les remplaçant.e.s de la liste d'attente sont placés aux positions libérées dans le tableau.

2.7.3. Les joueur.euse.s qui perdent leur partenaire de double ou de mixte à la suite d'un retrait peuvent trouver un.e nouveau.elle partenaire aux conditions suivantes :

- la nouvelle paire n'est pas tête de série ou n'appartient pas à un groupe de têtes de série supérieur à celui de la paire initiale ;
- le.la joueur.euse remplaçant.e est déjà inscrit au tournoi ;
- le remplacement ne modifie la composition d'aucune autre paire, y compris d'une paire figurant sur la liste d'attente ;
- le.la referee fixe le délai dans lequel un.e nouveau.elle partenaire peut être trouvé.
- La paire de remplacement est placée dans le tableau principal ou sur la liste d'attente en fonction de son ranking. Si aucun.e nouveau.elle partenaire n'est trouvé dans le délai imparti, d'autres paires sont promues selon l'ordre du ranking, liste d'attente comprise.

2.8. PLANIFICATION DES MATCHS

2.8.1. Les organisateur.trice.s ainsi que le.la referee compétent.e sont responsables de l'établissement de l'horaire et du tirage au sort.

2.8.2. Lors des tournois SBJS, aucun match ne peut être programmé avant 9h00. Le dernier tour est programmé au plus tard à 19h30 le samedi et à 16h30 le dimanche.

2.9. PRIX

2.9.1. Des prix, par exemple des prix en nature ou des bons, doivent être remis aux personnes classées de la première à la troisième place.

2.10. COMPORTEMENT DES PARTICIPANT.E.S

2.10.1. Si un.e joueur.euse ne se présente pas à un match ou y met fin prématurément (WO), le match est perdu, la personne est exclue de la discipline concernée et ne peut plus participer à d'autres disciplines le même jour.

Partie 3 SBJS SILVER

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1.1. Sont admis aux tournois SBJS Silver :

- les joueur.euse.s titulaires d'une licence relève de SB.

3.1.2. Tous les tournois SBJS Silver s'adressent aux catégories d'âge U13, U15 et U17. Les organisateur.trice.s peuvent en outre proposer les catégories U11 et U19.

3.1.3. Lors des tournois SBJS Silver, une catégorie d'âge peut être répartie en deux niveaux de force au maximum.

3.1.4. Les tournois SBJS Silver se déroulent en principe sur une journée, soit uniquement en simple, soit en double/mixte (sans mixte U13). En concertation avec SB, il est également possible, dans certains cas, de combiner une journée de simple et une journée de double ou d'organiser le tournoi avec un tournoi SBJS Gold. Lors des tournois SBJS Silver, une catégorie ne doit jamais être disputée sur deux jours.

3.1.5. Il n'est pas possible de regrouper des catégories d'âge.

3.1.6. Lors des tournois SBJS Silver, il n'est pas possible de participer dans une autre catégorie d'âge que celle qui correspond à la personne. Exception : lorsque deux personnes de catégories d'âge différentes jouent ensemble en double ou en mixte, la catégorie d'âge de la personne la plus âgée s'applique.

3.1.7. SB ne fixe aucune limite au nombre de participant.e.s. Si les organisateur.trice.s doivent limiter ce nombre et refuser des inscriptions, le ranking de la série SBJS doit constituer la première référence. En cas d'égalité ou si des joueur.euse.s comptent zéro point au ranking de la série SBJS, le SB Ranking est utilisé comme deuxième critère. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué.

3.1.8. Pour les tournois SBJS Silver, le système de jeu doit garantir au moins trois matchs par personne lorsqu'une seule discipline est disputée dans la journée. Si deux

disciplines sont disputées, par exemple le double et le mixte, au moins deux matchs par discipline et par personne doivent être garantis dans la journée.

3.1.9. Lors des tournois SBJS Silver, les joueur.euse.s sont admis dans les catégories selon l'ordre du ranking de la série SBJS. Les dispositions du règlement des tournois sont prises en compte pour établir cet ordre.

3.1.10. Aucune Wild Card n'est attribuée lors des tournois SBJS Silver.

3.2. ANNONCE DU TOURNOI

3.2.1. Le modèle de SB doit être utilisé pour l'annonce des tournois SBJS Silver.

3.3. INSCRIPTION DES JOUEUR.EUSE.S

3.3.1. Lors des tournois SBJS Silver, les organisateur.trice.s ainsi que le.la referee décident de la manière de traiter les inscriptions tardives.

3.4. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

3.4.1. Frais de participation aux tournois SBJS Silver :

- simple : CHF 20 par personne ;
- double/mixte : CHF 15 par personne.

3.4.2. Les organisateur.trice.s des tournois SBJS Silver ne reçoivent aucune contribution financière, mais du matériel de branding leur est fourni par SB.

3.5. TÊTES DE SÉRIE ET TIRAGE AU SORT

3.5.1. Les listes des têtes de série des tournois SBJS Silver reposent en premier lieu sur le ranking de la série SBJS. Si ce critère ne permet pas de départager les participant.e.s, le SB Ranking est utilisé comme deuxième critère.

3.5.2. Pour le reste, les dispositions du règlement ordinaire des tournois s'appliquent à ces processus ainsi qu'aux retraits.

3.6. PLANIFICATION DES MATCHS

3.6.1. Lors des tournois SBJS, aucun match ne peut être programmé avant 9h00. Le dernier tour est programmé au plus tard à 19h30 le samedi et à 16h30 le dimanche.

3.7. PRIX

3.7.1. Des prix, par exemple des prix en nature ou des bons, doivent être remis aux personnes classées de la première à la troisième place.

Partie 4 CHAMPIONNATS SUISSES DE LA RELÈVE

4.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1.1. Sont admis.e.s aux CSR :

- les ressortissant.e.s suisses titulaires d'une licence relève de SB ;

4.1.2. les joueur.euse.s ne possédant pas la nationalité suisse sont admis.e.s aux CSR s'ils.elles remplissent les conditions suivantes :

- le.la joueur.euse n'a représenté aucun autre pays conformément à la BWF GCR 5.1, art. 6, au cours des trois années précédant le début du tournoi concerné ; et
- au début du tournoi, le.la joueur.euse est titulaire d'une licence relève de SB depuis au moins un an ; et
- au début du tournoi, le.la joueur.euse réside en Suisse depuis au moins un an ou possède depuis au moins deux ans son lieu d'entraînement principal en Suisse, suit le parcours de l'athlète suisse et détient exclusivement une licence suisse. Les demandes des CPR doivent être soumises à SB pour approbation.

4.1.3. Les CSR sont organisés dans les catégories d'âge U13 (simple et double), U15, U17 et U19 (simple, double et mixte).

4.1.4. Dans les disciplines de simple, 16 joueur.euse.s au maximum sont admis.e.s par catégorie. En double et en mixte, 12 paires au maximum sont admises par catégorie.

4.1.5. Pour les CSR, SB peut attribuer au maximum deux Wild Cards par catégorie de simple et une Wild Card par catégorie de double (Swiss Badminton Wild Card).

- Les Wild Cards permettent d'admettre des joueur.euse.s qui se sont inscrit.e.s dans les délais, mais qui n'ont pas pu se qualifier pour le tableau principal en raison de circonstances particulières.
- Circonstances particulières possibles (liste non exhaustive) :
  - problèmes de blessure ;
  - conflits de dates avec des tournois internationaux conformément à la planification de l'équipe nationale de la relève.
- Les Wild Cards peuvent être attribuées sur la base des critères suivants :
  - évaluation de l'engagement envers le parcours de l'athlète de SB ;
  - potentiel de qualification pour une demi-finale selon l'évaluation de SB.
- La demande de Wild Card doit être déposée auprès de SB (info@swiss-badminton.ch) par le.la Head Coach d'un CPR avant le délai d'inscription.
- La décision relative à l'attribution des Wild Cards est définitive et ne peut faire l'objet d'un recours.

4.1.6. Les CSR se jouent selon un système à élimination directe. En cas de faible nombre de participant.e.s, SB peut adapter le système.

4.1.7. Les listes de participation sont publiées par SB en collaboration avec le.la referee et comprennent tous.tes les joueur.euse.s et toutes les paires inscrit.e.s dans les délais. Dans les catégories U13 à U17, l'ordre des joueur.euse.s et des paires sur les listes M&Q correspond au ranking de la série SBJS valable à ce moment-là ; pour la catégorie U19, il correspond au SB Ranking valable à ce moment-là.

4.2. PROCÉDURE AVANT LE TOURNOI

4.2.1. SB attribue les CSR aux organisateur.trice.s intéressé.e.s. L'organisation est soumise à des droits et obligations spécifiques et fait l'objet d'un suivi étroit de SB. Les exigences et les modalités de collaboration sont précisées durant le processus de candidature.

4.2.2. SB prend en charge l'administration du tournoi dans le logiciel de tournoi, depuis la publication du tournoi sur le site Internet de Swiss Badminton jusqu'à la publication de la liste M&Q. Ensuite, la direction du tournoi et les referees compétent.e.s assurent l'administration jusqu'à la fin du tournoi.

4.3. INSCRIPTION DES JOUEUR.EUSE.S

4.3.1. Tous.tes les joueur.euse.s doivent s'inscrire de manière complète et conforme au règlement sur www.swiss-badminton.ch avant le délai indiqué dans l'annonce. Les inscriptions tardives ne sont pas admises. En double et en mixte, les deux joueur.euse.s doivent s'inscrire dans les délais ; à défaut, la paire est considérée comme non inscrite.

4.4. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

4.4.1. Frais de participation aux CSR :

- simple : CHF 25 par personne ;
- double/mixte : CHF 20 par personne.

4.4.2. SB soutient les organisateur.trice.s des CSR au moyen d'une contribution financière.

4.5. TÊTES DE SÉRIE ET TIRAGE AU SORT

4.5.1. Les listes des têtes de série reposent sur le ranking de la série SBJS et sont contrôlées par SB avant la publication des listes de participation. Si l'ordre établi selon le ranking de la série SBJS ne semble pas refléter le niveau de jeu réel, SB peut adapter la liste des têtes de série.

4.5.2. Si plusieurs participant.e.s d'un même club sont inscrit.e.s, il convient, dans la mesure du possible, d'éviter qu'ils.elles se rencontrent dès le premier tour. Les participant.e.s doivent donc être réparti.e.s de manière équilibrée dans les différentes sections du tableau.

4.6. RETRAITS ET PROMOTIONS

4.6.1. En cas de retrait avant le tirage au sort, les joueur.euse.s de la liste d'attente sont promu.e.s dans le tableau principal. Lorsqu'une tête de série se retire, les personnes suivantes remontent dans l'ordre des têtes de série.

4.6.2. En cas de retrait d'un.e joueur.euse de double ou de mixte, la procédure applicable aux tournois SBJS Gold est suivie.

4.6.3. Si les têtes de série 1 à 4 sont modifiées à la suite de retraits ou de promotions après le tirage au sort, les changements sont effectués conformément à la procédure « Seed Withdrawal Move » de la BWF.

4.7. PLANIFICATION DES MATCHS

4.7.1. Les organisateur.trice.s et les referees compétent.e.s sont responsables de l'établissement de l'horaire et du tirage au sort.

4.8. PRIX

4.8.1. SB met à disposition des médailles pour toutes les personnes classées de la première à la troisième place. Les organisateur.trice.s remettent également des prix, par exemple des prix en nature ou des bons, à toutes les personnes classées de la première à la troisième place.

Partie 5 Ranking de la série SBJS

5.1. REMARQUES GÉNÉRALES

5.1.1. Un ranking de la série SBJS est tenu pour les catégories d'âge U13, U15 et U17.

5.1.2. Le ranking de la série SBJS est publié sur le site Internet de SB. Son calcul repose sur une mise à jour continue sur douze mois.

5.1.3. Tous les résultats individuels obtenus dans chaque discipline lors des tournois SBJS Silver et SBJS Gold sont pris en compte pour établir le ranking.

5.1.4. L'écart de points entre le meilleur et le moins bon ranking de série d'un.e joueur.euse est limité à un tiers.

5.1.5. Le ranking de la série SBJS est mis à jour chaque mardi suivant un tournoi SBJS.

5.1.6. En cas d'égalité de points, le.la joueur.euse comptant le plus grand nombre de résultats est mieux classé.e.

5.2. CALCUL

5.2.1. Pour calculer le ranking de la série, les cinq meilleurs résultats au maximum dans une discipline sont additionnés avec les points de ranking correspondants. Les CSR peuvent également compter comme résultat.

5.3. POINTS DE RANKING

5.3.1. Dans le ranking SBJS, les points attribués sont définis de manière fixe selon la catégorie du tournoi (Gold ou Silver) et la catégorie d'âge (U13, U15 ou U17), conformément au tableau de l'annexe 3.

5.4. INTRODUCTION DU NOUVEAU RANKING DE LA SÉRIE

5.4.1. Afin d'introduire le nouveau ranking de la série, un ranking initial sera établi à la fin de l'année 2026 en appliquant le nouveau calcul des points à tous les tournois SBJS 2026, y compris les tournois pilotes SBJS Silver.

Partie 6 DISPOSITIONS FINALES

6.1.1. SB peut édicter des dispositions complémentaires concernant certains points du présent règlement.

6.1.2. Si des événements imprévus non couverts par le présent règlement surviennent lors d'un tournoi, le.la referee ou, en son absence, les organisateur.trice.s du tournoi tranchent définitivement.

6.1.3. En cas de divergences de contenu entre les versions allemande et française, la version allemande fait foi.

6.1.4. Le présent règlement des tournois entre en vigueur le 1er janvier 2027 et remplace toute version antérieure.

Swiss Badminton
Comité central

ANNEXE 1, DÉROULEMENT D'UN TOURNOI SBJS GOLD

Tâche		Calendrier	Responsabilité
1	Inscrire correctement le tournoi via le Tournament Software de SB	Env. -1 année	Direction du tournoi
2	Rédiger l'annonce du tournoi selon le modèle de SB et l'envoyer au referee pour contrôle (si aucun referee n'a encore été attribué, l'envoyer à referee@swiss-badminton.ch)	Env. -4 mois	Direction du tournoi
3	Contrôler l'annonce du tournoi et transmettre un retour à la direction du tournoi	Env. -4 mois	Referee / SBTO
4	Finaliser l'annonce du tournoi et l'envoyer au format PDF à info@swiss-badminton.ch	Env. -4 mois	Direction du tournoi
5	Publier l'annonce du tournoi sur le site Internet et envoyer les licences Tournament Software à l'organisateur.trice	Env. -4 mois	Christophe Baechler
6	Important pour l'utilisation du Tournament Planner : Les disciplines doivent impérativement être désignées comme suit : • **SBJS Gold … (suivi du nom de la catégorie, p. ex. «SBJS Gold HE U17», «SBJS Gold DD U13»)** • **SBJS Silver SK1 …** (suivi du nom de la catégorie, **p. ex. «SBJS Silver SK1 DD U15»)** • **SBJS Silver SK2 … (suivi du nom de la catégorie, p. ex. «SBJS Silver SK2 HD U13»)** • **Ne pas laisser d'espace entre SK et 1 ou 2 !**		
7	Surveiller les inscriptions et répondre aux demandes des participant.e.s	Jusqu'à la fin du tournoi	Direction du tournoi
8	Délai d'inscription	Le dimanche, quatre semaines avant le début du tournoi	Direction du tournoi
9	**Contrôler et corriger les inscriptions, puis publier la liste M&Q** 1. Vérifier que tous.tes les joueur.euse.s se sont inscrit.e.s dans la catégorie d'âge correcte et clarifier avec SB si les joueur.euse.s inscrit.e.s dans une catégorie d'âge supérieure disposent de l'autorisation correspondante. Dans le cas contraire, ces joueur.euse.s sont transféré.e.s dans la catégorie d'âge correcte. 2. Vérifier que les deux partenaires de double et de mixte se sont inscrit.e.s dans les délais. Dans le cas contraire, la paire est considérée comme non inscrite. 3. Déterminer par tirage au sort les paires de double pour les inscriptions portant la mention « Partenaire recherché ». 4. Envoyer à SB les listes des participant.e.s au format Excel à l'adresse info@swiss-badminton.ch et demander si SB attribue des Wild Cards. 5. Publier les tableaux principaux et les listes d'attente selon le ranking de la série SBJS, au plus tard une semaine après le délai d'inscription.	-3 semaines	Direction du tournoi & referee

10	**Contrôler les listes de participation et établir les listes des têtes de série** 1. Vérifier une nouvelle fois que tous.tes les joueur.euse.s figurent dans la bonne catégorie d'âge 2. Établir les listes des têtes de série	-3 à -2 semaines	SB
11	**Retraits/promotions, horaire, tirage au sort** 1. Gérer les retraits et les promotions 2. Établir l'horaire 3. Effectuer le tirage au sort	-2 semaines	Direction du tournoi & referee
12	Publier le tirage au sort et informer les participant.e.s du tirage et de l'horaire	-2 semaines	Direction du tournoi & referee
13	Gérer les retraits et les promotions	Jusqu'à la fin du tournoi	Direction du tournoi & referee
14	Organiser le tournoi avec une bonne gestion du temps et conformément aux directives de SB	Jusqu'à la fin du tournoi	Direction du tournoi & referee
15	Mettre à jour le ranking de la série	Mardi suivant la fin du tournoi	SB

ANNEXE 2, TABLEAUX, SYSTÈMES DE JEU ET TÊTES DE SÉRIE SBJS GOLD

Catégorie	Taille du tableau	Nombre maximal de têtes de série	Système de jeu	Nombre de matchs	Matchs par tour	Min./max. par joueur.euse
SH U13	24	8	Groupes 8×3, les vainqueurs se qualifient pour les quarts de finale ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	31	8, 8, 8, 4, 2, 1	2/5
SD U13	12	4	Groupes 4×3, les deux meilleures se qualifient pour les quarts de finale ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	19	4, 4, 4, 4, 2, 1	2/5
DH U13	16	4	Groupes 4×4 les vainqueurs se qualifient pour les demi-finales ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	27	8, 8, 8, 2, 1	3/5
DD U13	8	2	Groupes 2×4, les deux meilleures se qualifient pour les demi-finales ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	15	4, 4, 4, 2, 1	3/5
SH U15	24	8	Élimination directe (tableau de 32, 8 bye) avec tour de consolation pour les perdants du premier tour (Attention : les joueurs bénéficiant d'un bye au premier tour et perdant au deuxième tour ne participent pas au tour de consolation et ne disputent qu'un seul match); aucun match pour la 3e place n'est disputé	30	8, 8, 4, 2, 1 4, 2, 1	1/5
SD U15	16	4	Élimination directe (tableau de 16, sans bye) avec tour de consolation pour les perdantes du premier tour; aucun match pour la 3e place n'est disputé	22	8, 4, 2, 1 4, 2, 1	2/4
XD U15	16	4	Élimination directe (tableau de 16, sans bye) avec tour de consolation pour les perdant.e.s du premier tour; aucun match pour la 3e place n'est disputé	22	8, 4, 2, 1 4, 2, 1	2/4
DH U15	16	4	Groupes 4×4 les vainqueurs se qualifient pour les demi-finales ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	27	8, 8, 8, 2, 1	3/5
DD U15	12	4	Groupes 4×3 les vainqueures se qualifient pour les demi-finales ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	15	4, 4, 4, 2, 1	2/4
SH U17	24	8	Élimination directe (tableau de 32, 8 bye) ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	23	8, 8, 4, 2, 1	1/5
SD U17	16	4	Élimination directe (tableau de 16, sans bye) ; aucun match pour la 3e place n'est disputé)	15	8, 4, 2, 1	1/4

XD U17	16	4	Élimination directe (tableau de 16, sans bye) avec tour de consolation pour les perdant.e.s du premier tour; aucun match pour la 3e place n'est disputé	22	8, 4, 2, 1 4, 2, 1	2/4
DH U17	16	4	Élimination directe (tableau de 16, sans bye) avec tour de consolation pour les perdants du premier tour; aucun match pour la 3e place n'est disputé	22	8, 4, 2, 1 4, 2, 1	2/4
DD U17	12	4	Groupes 4×3 les vainqueures se qualifient pour les demi-finales ; aucun match pour la 3e place n'est disputé	15	4, 4, 4, 2, 1	2/4

ANNEXE 3, TABLEAUX DE POINTS DU RANKING DE LA SÉRIE SBJS

				1/2 finale		1/4 finale				1/8 finale								1/16 finale															
Rang		**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**18**	**19**	**20**	**21**	**22**	**23**	**24**	**25**	**26**	**27**	**28**	**29**	**30**	**31**	**32**
SBJS Gold	**U17**	512	446	387	364	330	320	307	295	272	266	260	253	245	236	226	214	200	195	190	185	179	174	169	164	159	154	149	144	138	133	128	123
SBJS Silver SK1	**U17**	338	295	256	240	218	212	203	195	180	176	172	167	162	156	149	142	132	129	125	122	119	115	112	108	105	102	98	95	92	88	85	81
SBJS Silver SK 2	**U17**	224	195	169	159	144	140	134	129	119	116	114	111	107	103	99	94	87	85	83	81	78	76	74	72	69	67	65	63	61	58	56	54
SBJS Gold	**U15**	384	334	290	273	248	240	231	221	204	200	195	190	184	177	169	161	150	146	142	138	135	131	127	123	119	115	112	108	104	100	96	92
SBJS Silver SK1	**U15**	254	221	192	180	164	159	152	146	135	132	129	126	121	117	112	106	99	97	94	92	89	86	84	81	79	76	74	71	69	66	64	61
SBJS Silver SK 2	**U15**	168	146	127	119	108	105	101	97	89	87	85	83	80	77	74	70	66	64	62	60	59	57	55	54	52	50	49	47	45	44	42	40
SBJS Gold	**U13**	288	251	218	205	186	180	173	166	153	150	146	142	138	133	127	121	112	110	107	104	101	98	95	92	89	87	84	81	78	75	72	69
SBJS Silver SK1	**U13**	190	166	144	135	123	119	114	110	101	99	97	94	91	88	84	80	74	72	71	69	67	65	63	61	59	57	55	53	51	50	48	46
SBJS Silver SK 2	**U13**	126	110	95	89	81	79	76	72	67	65	64	62	60	58	55	53	49	48	47	45	44	43	42	40	39	38	37	35	34	33	32	30

*204 points au lieu de 150 points pour les vainqueur.e.s du tour de consolation lorsqu'un système à élimination directe avec tour de consolation est disputé avec 24 joueur.euse.s. Cette attribution récompense les vainqueur.e.s du tour de consolation.
* 248 points au lieu de 204 points pour les vainqueur.e.s du tour de consolation lorsqu'un système à élimination directe avec tour de consolation est disputé avec 16 joueur.euse.s. Cette attribution récompense les vainqueur.e.s du tour de consolation.

		1/32 finale																															
Rang		**33**	**34**	**35**	**36**	**37**	**38**	**39**	**40**	**41**	**42**	**43**	**44**	**45**	**46**	**47**	**48**	**49**	**50**	**51**	**52**	**53**	**54**	**55**	**56**	**57**	**58**	**59**	**60**	**61**	**62**	**63**	**64**
SBJS Gold	**U17**	108	105	103	100	98	95	92	90	87	85	82	80	77	74	72	69	67	64	62	59	57	54	51	49	46	44	41	39	36	34	31	28
SBJS Silver SK1	**U17**	71	70	68	66	64	63	61	59	58	56	54	53	51	49	48	46	44	42	41	39	37	36	34	32	31	29	27	26	24	22	20	19
SBJS Silver SK 2	**U17**	47	46	45	44	43	41	40	39	38	37	36	35	34	33	31	30	29	28	27	26	25	24	22	21	20	19	18	17	16	15	14	12
SBJS Gold	**U15**	81	79	77	75	73	71	69	67	65	64	62	60	58	56	54	52	50	48	46	44	42	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21
SBJS Silver SK1	**U15**	53	52	51	50	48	47	46	45	43	42	41	39	38	37	36	34	33	32	31	29	28	27	26	24	23	22	20	19	18	17	15	14
SBJS Silver SK 2	**U15**	35	34	34	33	32	31	30	29	29	28	27	26	25	24	24	23	22	21	20	19	19	18	17	16	15	14	14	13	12	11	10	9
SBJS Gold	**U13**	61	59	58	56	55	53	52	51	49	48	46	45	43	42	40	39	38	36	35	33	32	30	29	28	26	25	23	22	20	19	17	16
SBJS Silver SK1	**U13**	40	39	38	37	36	35	34	33	32	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	12	11
SBJS Silver SK 2	**U13**	26	26	25	25	24	23	23	22	21	21	20	20	19	18	18	17	16	16	15	15	14	13	13	12	11	11	10	9	9	8	8	7